

Prise de position

Agrément des laboratoires médicaux

La SCSLM est d'avis que l'agrément des laboratoires médicaux par un tiers indépendant, et la divulgation ultérieure au public des résultats d'agrément, démontrent une qualité supérieure des soins fournis aux patients par le laboratoire médical et aident à assurer des analyses de laboratoire sécuritaires pour toutes les personnes au Canada.

L'agrément par un tiers est une procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme est compétent pour effectuer des tâches spécifiques (modifiée de l'ISO/TEC 17000)¹. L'agrément assure que ces tâches spécifiques (détaillées dans le cadre de l'agrément) sont exécutées d'une façon crédible, fiable et précise². Il s'agit d'une évaluation des procédés en vue d'assurer la qualité et la compétence³, offrant aux laboratoires des évaluations indépendantes par un tiers qui reposent sur des normes établies selon les meilleures pratiques validées⁴. L'agrément est le processus le plus reconnu et établi depuis le plus longtemps pour l'évaluation externe des services de santé, et cela fournit également la reconnaissance que le service en question répond aux normes provinciales de qualité⁵.

Selon la International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'agrément des laboratoires « représente une reconnaissance officielle pour les laboratoires compétents... [Il] est un atout pour les laboratoires en ce sens qu'elle leur permet de vérifier s'ils ont réalisé leurs travaux de la bonne façon en respectant les normes qui s'imposent et constitue pour eux un point de repère pour le maintien de la compétence... Au moyen d'évaluations régulières, l'organisme d'accréditation vérifie tous les aspects des activités des installations censées permettre aux laboratoires de produire régulièrement des données exactes et fiables. Il repère les points à améliorer, qui font alors l'objet d'une discussion, et remet au laboratoire un rapport détaillé à la fin de chaque visite. L'organisme d'accréditation vérifie quelles mesures de suivi ont été mises en œuvre de façon à ce que l'installation puisse être sûre que ces mesures étaient les bonnes ».⁶

Les avantages de l'agrément comprennent :

- la normalisation des processus permettant d'améliorer les services de laboratoire;
- des outils établis qui assurent les meilleures pratiques et la qualité élevée des analyses diagnostiques;
- la reconnaissance de la conformité avec des normes d'exécution rigoureuses aux niveaux national et international;
- l'élimination de déchets et une augmentation d'efficacité
- une gestion améliorée des risques et l'accent mis sur la sécurité des patients;
- des mesures de sécurité accrues pour tous les employés de laboratoire.



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

L'agrément des laboratoires est possible par l'entremise de plusieurs organismes tiers, y compris, parmi d'autres, The Institute for Quality Management in Healthcare (IQMH), Agrément Canada (AC), College of American Pathologists (CAP), Diagnostic Accreditation Program (DAP), etc.

Références :

- ¹ Ligne directrice du CLSI GP26-A4_Quality Management System- A Model for Laboratory Services Approved Guideline, Le 21 mai 2015
- ² <https://iqmh.org/Proficiency-Testing/Centre-for-Accreditation>
- ³ <https://iqmh.org/Services/Centre-For-Accreditation/Accreditation-Overview>
- ⁴ <https://accreditation.ca/ca-fr/pour-le-public/>
- ⁵ <https://www.cpsbc.ca/accredited-facilities/dap>
- ⁶ <http://ilac.org>; ILAC B4:11/2015 « Les avantages de l'accréditation »